



KPMG Entreprises
Aquitaine-Sud
1777 avenue de la Résistance
40990 Saint-Paul-lès-Dax
France

Téléphone : +33 (0)5 58 56 10 10
Télécopie : +33 (0)5 58 90 82 06
Site internet : www.kpmg.fr

SEASKA

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 août 2010
SEASKA
Le Forum - 10 Place André Emlinger
64100 Bayonne
Ce rapport contient 12 pages
Référence : GLT-104-19



**KPMG Entreprises
Aquitaine-Sud**
1777 avenue de la Résistance
40990 Saint-Paul-lès-Dax
France

Téléphone : +33 (0)5 58 56 10 10
Télécopie : +33 (0)5 58 90 82 06
Site internet : www.kpmg.fr

SEASKA

Siège social : Le Forum - 10 Place André Emlinger
64100 Bayonne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil des Ikastola, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fédération SEASKA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil Exécutif. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil Exécutif et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Paul-lès-Dax, le 23 novembre 2010

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Geneviève Luquet-Theux
Associée

SEASKA - compte de résultat du 01/09/09 au 31/08/10

CHARGES	exercice 2009/2010	(n-1)	PRODUITS	exercice 2009/2010	(n-1)
CONSOMMATIONS	11 555	25 331	PARTICIPATION IKASTOLAK	721 600	679 525
SERVICES EXTERIEURS	90 348	98 202	SUBV. FONCTIONNEMENT	521 104	349 734
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	211 953	198 111	AUTRES SUBVENTIONS (Iparnet)	6 700	111 059
IMPOTS, TAXES & ASSIMILES	2 963	2 830	AUTRES PARTENARIAT	295 315	320 532
CHARGES DE PERSONNEL	926 277	894 106	REBOURSEMENT DE FRAIS	184 607	195 635
DOTATIONS VERSEES PAR SEASKA	864 491	273 023	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	38 791	68 232
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 087	30 483	PRODUITS FINANCIERS	3 507	32 994
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	3 318	5 517	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	334 365
ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUBV ATRIBUEE	220 000	570 000	REPRISE SUR PROVISIONS	910	0
			REPORT SUR SUBV ATTRIBUEE	570 000	0
			TRANSFERT DE CHARGES	9 613	9 218
TOTAL CHARGES	2 348 992	2 097 603	TOTAL PRODUITS	2 352 147	2 101 294
EXCEDENT	3 155	3 691			
TOTAL	2 352 147	2 101 294	TOTAL	2 352 147	2 101 294

Annexe aux comptes annuels de SEASKA
- exercice clos le 31/08/2010 -

Table des matières

1 Faits majeurs de l'exercice	1
1.1 Evénements principaux de l'exercice	
1.2 Principes, règles et méthodes comptables	
Présentation des comptes	
Méthode générale	
Changement de méthode d'évaluation	
Changement de méthode de présentation	
2 Informations relatives au bilan	2
2.1 Actif	
2.1.1 Tableau des immobilisations	
2.1.2 Tableau des amortissements	
2.1.3 Immobilisations corporelles	
2.1.4 Immobilisations financières	3
2.1.5 Créances	
2.1.6 Produits à recevoir	
2.1.7 Valeurs mobilières de placement	
2.1.8 Charges constatées d'avances	
2.2 Passif	4
2.2.1 Fonds associatifs	
2.2.2 Provisions pour risques et charges	
2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	
2.2.4 Report à nouveau avant répartition du résultat	
2.2.5 Etat des dettes	5
2.2.6 Fonds dédiés	
2.2.7 Fournisseurs et comptes rattachés	
2.2.8 Dettes fiscales et sociales	
2.2.9 Produits constatés d'avance	
3 Informations relatives au compte de résultat	6
3.1 Ventilation des produits d'exploitation	
3.2 Ventilation de l'effectif moyen	
4 Autres informations	7
Engagements hors bilan	
4.1 Engagements financiers	
4.2 Crédit bail	

1 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1 - 1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif à indiquer pour l'exercice 2009/2010.

1 - 2 Principes, règles et méthodes comptables

- Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

- Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

- Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2 - 1 Actif

- Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Agencements - Installations Générales	19 271,39	-	-	19 271,39
Matériel de Bureau & Informatique	13 951,17	-	-	13 951,17
Mobilier	21 411,45	-	-	21 411,45
TOTAL	54 634,01			54 634,01

- Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Agencements - Installations Générales	17 616,75	624,55	-	18 241,30
Matériel de Bureau & Informatique	12 211,50	1 420,47	-	13 631,97
Mobilier	18 769,27	1 272,76	-	20 042,03
TOTAL	48 597,52	3 317,78		51 915,30

- Immobilisations corporelles

- Principaux mouvements réalisés au cours de l'exercice : néant
- Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements- Installations	linéaire	10 ans
Matériel de Bureau	linéaire	5 ans
Matériel Informatique	linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	linéaire	5 ans

- Crédit bail

	Terrains	Constructions	Autres (mat. bureau)	Autres	Total
Valeur d'origine			18 059,60		18 059,60
Amortissements :					
cumul exercice antérieur	-	-	2 407,95		2 407,95
dotation de l'exercice	-	-	3 611,92		3 611,92
TOTAL			6 019,87		6 019,87

- Immobilisations financières

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Parts sociales G.I.E.E.	10 000,00	-	-	10 000,00
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (caution)	4 833,45	-	-	4 833,45
TOTAL	14 833,45			14 833,45

- Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Fournisseurs	489,28	489,28	
Ikastolak	68 308,91	68 308,91	
Subvention à recevoir	133 595,00	133 595,00	
EHIK	159 576,60	159 576,60	
Herri Urrats	220 000,00	220 000,00	
Autres	17 298,61	17 298,61	
Produits à recevoir	22 820,32	22 820,32	
TOTAL	622 088,72	622 088,72	-

- Produits à recevoir

Nature du produit	Montant
vente calendriers	14 150,00
don	7 000,00
AG2R prévoyance	1 670,32
TOTAL	22 820,32

- Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
CE Expansion	124 565,21	129 221,47	4 656,26	
CA Mone 3	0,00	0,00	-	
Total	124 565,21	129 221,47	4 656,26	-

- Charges constatées d'avances

Nature de la charge	Montant
SCI Jafet / loyer+charges septembre	2 899,32
FNOGEC / abonnements 09/10	101,00
MAIF / assurance sept à déc	1 243,83
TOTAL	4 244,15

2 - 2 Passif

- Fonds associatifs

Rubriques	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserve de trésorerie	530 000,00	-		530 000,00
Report à nouveau	117 672,16	3 690,95		121 363,11
TOTAL	647 672,16	3 690,95		651 363,11

- Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques Provisions pour charges Prov. pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	7 560,00	-	910,00	6 650,00
TOTAL	7 560,00		910,00	6 650,00

- Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'Accord d'entreprise appliqué dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière calculée selon le barème suivant :

- un demi mois pour les salariés ayant atteint 6 ans d'ancienneté
- un mois pour les salariés ayant atteint 12 ans d'ancienneté
- 1 mois et ½ pour les salariés ayant atteint 18 ans d'ancienneté
- 2 mois pour les salariés ayant atteint 30 ans d'ancienneté
- 2 mois et ½ pour les salariés ayant atteint 30 ans d'ancienneté

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 6650 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) d'un taux d'évolution des rémunérations de 2 % et d'une actualisation au taux de 5.09 %.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges

- Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		121 363,11
SOLDE		121 363,11

- Fonds dédiés – Subventions de fonctionnement affectées

Ressources	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Dot. HERRIURRATS 07/08	320 000,00	320 000	320 000	-	-
Dot. HERRIURRATS 08/09	250 000,00	250 000	250 000	-	-
Dot. HERRIURRATS 09/10	220 000,00			220 000	220 000
TOTAL	790 000,00	570 000,00	570 000,00	220 000	220 000

- Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Fournisseurs	31 727,31	31 727,31		
Ikastolak	1 811,07	1 811,07		
Personnel charges à payer	33 752,35	33 752,35		
Dettes fiscales et sociales	38 123,03	38 123,03		
Autres dettes	73 083,07	73 083,07		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	178 496,83	178 496,83	-	-

- Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	exploitation	24 336,23
Factures non parvenues	exploitation	7 391,08
		31 727,31

- Dettes fiscales et sociales

Bénéficiaire	Montant
URSSAF	14 402,81
IRSO	9 705,18
APICIL	1 621,68
AG2R PREVOYANCE	1 481,19
ASSEDIC	2 216,03
TAXE / SALAIRES	2 366,37
FORM. CONTINUE	6 329,77
Total	38 123,03

- Produits constatés d'avance

Nature du produit	Montant
Ametza Udaltop / glisseguna 2010	344,83
Subv. Hazparneko Lurralde (sept à déc)	6 666,67
Subv. Biarritz (sept à déc)	9 053,33
Subv. St Jean de Luz (sept à déc)	2 873,00
TOTAL	18 937,83

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3 - 1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation		
Participation des Ikastola	721 600,00	40,51%
Subventions de Fonctionnement	521 104,00	29,26%
Autres Subventions	6 700,00	0,38%
Autres partenaires	295 315,00	16,58%
Remboursement de frais	184 607,00	10,36%
Ressources propres	51 911,00	2,91%
Total	1 781 237,00	

3 - 2 Ventilation de l'effectif moyen (équivalent temps plein)

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
cadres	11,00	-1,50
non cadres	5,00	-2,00
CDD	13,00	
TOTAL	29,00	-3,50

Précisions :

3,5 postes ETP sont remboursés par différentes associations :

- 0,5 poste de formateur par l'association C.F.P.-SEASKA
- 1 poste d'animateur par l'association HERRI URRATS
- 2 postes d'animateur de projet par EHIK

4 - AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

4 - 1 Engagements financiers

	N	N - 1
Engagements donnés		
à IKASTOLEN EGOITZA au C.I.du 04/07/2009 pour son budget prévisionnel 09/10		1 008 804
à IKASTOLEN EGOITZA au C.I.du 26/06/2010 pour son budget prévisionnel 10/11	326 931	
à la SCI Jafet de payer un loyer jusqu'en fév 2012 (renouvellement du bail n° 1 en mars 2009 pour 3 ans)	34 848	58 080
à la SCI Jafet de payer un loyer jusqu'en janvier 2013 (renouvellement du bail n°2 en février 2010 pour 3 ans)	27 937	4 815
Autres		
Engagements reçus		
Cautions		
Subvention Eusko Jaurlaritza 2009		1 100 000

4 - 2 Crédit bail

RETRAITEMENTS DE CREDITS-BAILS				
	Terrains	Constructions	Copieur	Total
<i>Valeur d'origine</i>			18 059.60	18 059.60
<i>Amortissements</i>				
- cumuls exercices antérieurs			2 407.95	2 407.95
- dotation de l'exercice			3 611.92	3 611.92
<i>sous-total</i>			6 019.87	6 019.87
<i>Redevances payées</i>				
- cumuls exercices antérieurs			2 927.84	2 927.84
- exercice			4 391.76	4 391.76
<i>sous-total</i>			7 319.60	7 319.60
<i>Redevances restant à payer</i>				
- à un an au plus			4 391.76	4 391.76
- à cinq ans au plus			10 247.44	10 247.44
- à plus de cinq ans				
<i>sous-total</i>			14 639.20	14 639.20
<i>Valeur résiduelle</i>				
- à un an au plus				
- à plus d'1 an et 5 ans au plus			361.19	361.19
- à plus de cinq ans				
<i>sous-total</i>			361.19	361.19
Montant pris en charge dans l'exercice			4 391.76	4 391.76



**KPMG Entreprises
Aquitaine-Sud**
1777 avenue de la Résistance
40990 Saint-Paul-lès-Dax
France

Téléphone : +33 (0)5 58 56 10 10
Télécopie : +33 (0)5 58 90 82 06
Site internet : www.kpmg.fr

SEASKA

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 août 2010
SEASKA
Le Forum - 10 place André Emlinger
64100 Bayonne
Ce rapport contient 2 pages
Référence : GLT-104-20



**KPMG Entreprises
Aquitaine-Sud**
1777 avenue de la Résistance
40990 Saint-Paul-lès-Dax
France

Téléphone : +33 (0)5 58 56 10 10
Télécopie : +33 (0)5 58 90 82 06
Site internet : www.kpmg.fr

SEASKA

Siège social : Le Forum - 10 place André Emlinger
64100 Bayonne

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 août 2010

Au Conseil des Ikastola de la fédération SEASKA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisé. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Saint-Paul-lès-Dax, le 9 décembre 2010

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.


Geneviève Luquet-Theux
Associée